



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **3°1**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

3°1

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 10h40-11h35** avec **Mme RAYNAUD**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **3°2**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

3°2

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 10h40-11h35 avec Mme RAYNAUD**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (*sous réserve de places disponibles*)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **3°3**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

3°3

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 14h55-15h50** avec **M. HARRACA**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (*sous réserve de places disponibles*)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **3°4**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

3°4

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 14h55-15h50 avec M. HARRACA**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **4°1**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

4°1

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Jeudi 11h35-12h30 avec M. BERNAD**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de 4°2

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

4°2

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Jeudi 11h35-12h30 avec Mme SERVAT**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **4°3**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

4°3

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Jeudi 11h35-12h30 avec Mme SERVAT**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **4°4**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons un **créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

4°4

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Jeudi 11h35-12h30** avec **Mme SERVAT**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **4°5**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de **« devoirs faits » sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons **« e-devoirs faits »**, un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

4°5

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Jeudi 11h35-12h30 avec M. BERNAD**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **5°1**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

5°1

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants :
 - **Lundi 11h35-12h30 Semaine B** avec **M. BOZZATO**
 - **Lundi 14h00-14h55 Semaine A** avec **M. BOZZATO**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de 5°2

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

5°2

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 11h35-12h30 avec M. BOZZATO**
 - **Lundi 14h00-14h55 Semaine A en semestre 1 et jeudi 14h55-15h50 en semaine B au semestre 2 avec M. BOZZATO**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :

Inscription à devoirs faits 2022-2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **5°3**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

5°3

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants :
 - **Jeudi 11h35-12h30 semaine A** avec **Mme JARDI**
 - **Jeudi 14h-14h55 semaine B** avec **Mme JARDI**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **5°4**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

5°4

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 14h00-14h55 avec Mme POUSSIER**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **5°5**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de **« devoirs faits » sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons **« e-devoirs faits »**, un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

5°5

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 11h35-12h30 semaine A** avec **Mme EYMARD**
 - **Jeudi 9h25-10h20 semaine B** avec **Mme EYMARD**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **6°1**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

6°1

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants :
 - **Lundi 9h25-10h40 semaine B avec Mme EYMARD**
 - **Jeudi 9h25-10h20 semaine A avec Mme EYMARD**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (sous réserve de places disponibles)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **6°2**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

6°2

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Mardi 11h35-12h30 semaine A** avec **Mme RAYNAUD**
 - **jeudi 11h35-12h30 semaine B** avec **Mme RAYNAUD**
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (*sous réserve de places disponibles*)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **6°3**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

6°3

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Vendredi 11h35-12h30** avec **M. ASSEMAT**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (*sous réserve de places disponibles*)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

COLLEGE JEAN GAY

Le Principal

Verfeil, le jeudi 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Jean-Philippe MONTEIL
Principal

Le Principal

Tél : 05 61 37 88 00
Mél : Principal.verfeil@ac-toulouse.fr

Aux

1 place Georges Lapierre
31 590 VERFEIL

Parents d'élèves de la classe de **6°4**

Objet : Inscription à « devoirs faits » 2022-2023

Depuis l'an dernier, nous avons mis en place une **étude dirigée obligatoire** pour tous les élèves. Cette étude a lieu une heure par semaine avec le même assistant d'éducation dans une salle de classe. L'objectif de cette heure est de travailler avec la classe (qui n'est pas mélangée avec une autre). Sur cette heure pourront être fait les travaux de groupes demandés par les professeurs, les révisions aux évaluations, le travail à faire à la maison, des évaluations à la demande des professeurs, ou juste simplement prendre du temps avec les élèves pour discuter du collège, de la classe, résoudre les conflits ou les problèmes rencontrés. Ce sera le moment privilégié pour nos interventions hors cours afin d'éviter de supprimer une heure de cours pour des interventions extérieures ou de la direction.

En complément pour les élèves volontaires nous proposons **un créneau de « devoirs faits »** en petit effectif avec un professeur ou un assistant d'éducation.

Principe de fonctionnement de « devoirs faits » : L'élève inscrit doit rester l'heure entière afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe. Le collège souhaite qu'il y ait au maximum 8 élèves lors de ces heures. **L'inscription est valable pour l'année scolaire (du 10 octobre 2022 au 26 mai 2023)** mais si vous souhaitez désinscrire votre enfant merci de le signaler dans le carnet de liaison par un mot signé de votre part. Une fois inscrit, l'heure de « devoirs faits » apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur le logiciel PRONOTE et un appel sera fait systématiquement pour contrôler l'assiduité.

Nous allons mettre en place en plus des heures de « devoirs faits » **sur la pause méridienne** de 13h à 14h pour les élèves qui ont besoin (pas d'inscription par les parents, ils peuvent venir au fil du temps et des besoins).

Enfin nous proposons « **e-devoirs faits** », un nouveau dispositif d'aide à distance (avec « Ma classe à la Maison » en visio-conférence) qui serait assuré par un professeur ou un assistant d'éducation sur un créneau à 18h en semaine pour quelques élèves seulement.

Pour faire la demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous avant le vendredi 30 septembre 2022 et l'élève le déposera à la vie scolaire.

Jean-Philippe MONTEIL
Principal



DEVOIRS FAITS 2022-2023

Je souhaite que mon enfant :

Nom : Prénom : Classe :

6°4

- ☐ Ne participe pas à l'action « devoirs faits »
- ☐ Participe à l'action « devoirs faits » sur le(s) créneau(x) suivants) :
 - **Vendredi 11h35-12h30** avec **M. ASSEMAT**
 - avec
- ☐ Souhaite participer à « e-devoirs faits » (*sous réserve de places disponibles*)

Date :

Signatures du ou des responsable(s) légaux :